

## **16. RAPPORT DES COMITÉS**

À titre informatif, les conseillers résument les différents comités auxquels ils ont assisté durant le mois de mars.

# MEMO

**Date :** 2025-03-31

**Destinataires :** Membres du Conseil de Saint-Pie

**Expéditrice :** Geneviève Hébert, déléguée à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

**Objet :** Résumé de la rencontre de la RIAM du 26 mars 2025

## Sommaire de l'information financière

➤ Revenus	13 692 635\$ (13 794 697\$ en 2023)
➤ Charges	13 573 390\$ (13 690 225\$ en 2023)
➤ Excédent de fonctionnement	
avant conciliation	119 245 \$ ( 104 472\$ en 2023)
➤ + Amortissement	6 056\$ (0\$ en 2023)
➤ +Affectation	
Excédent accumulé	155 000\$ (143 650 \$ en 2023)
➤ Excédent de fonctionnement	
à des fins fiscales	280 301\$ (248 122\$ en 2023)
➤ Excédent de fonctionnement non affecté =	419 367\$ (310 617 \$ en 2023)
➤ Excédent de fonctionnement affecté	
▪ PRVIS	107 061\$
▪ Écocentre opérations	137 437\$
▪ Budget 2025	146 000\$
▪ Écocentre relocalisation	1 100 000\$
<hr/>	
	<b><u>1 490 498\$</u></b>

## Période d'informations

- ✓ La prochaine DG est Madame Mélanie Paquin, était présente à la réunion du mois de mars;
- ✓ PFAS : Le gouvernement Fédéral propose d'étiqueter les "produits chimiques éternels" comme toxiques. Généralement, la procédure est d'identifier produit par produit les produits toxiques. Pour les PFAS, le Fédéral irait à l'ensemble.  
En trois phases :
  - 1) consultation publique de **2 ans** qui aboutirait par un règlement;
  - 2) processus d'application;
  - 3) une dernière phase.

- ✓ 80 000 tonnes de sols fortement contaminés au “polluants éternels”, potentiellement cancérigènes sont transportés de Bagotville (Base militaire de la Défense : pistes de décollage de C-F18) vers Mascouche pour y être enfouis.

Comparaison : Ste-Cécile = 6 ou 8 unités/parcelle

Bagotville =300 unités/parcelle

Malgré le retrait des sols contaminés, la concentration demeure 16 fois la norme canadienne, mais est 3 fois moins contaminée qu’avant.

Les ne sont pas traités avant d’être enfouis. Ils sont disposés dans une cellule à sécurité maximale munie de membrane étanches.

- ✓ Un code de gestion des matières résiduelles fertilisantes entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2025 au Québec.

Le but = encadrer les PFAS dans les matières résiduelles fertilisantes (MRF). MRF = PFAS.

- ✓ Le bulletin d’information 2025 sera distribué de la même façon que le calendrier en janvier dernier à même le journal.
- ✓ Ouverture des écocentres = 11 avril 2025

### **PRVIS (installation septiques)**

Itinéraire pour 2025 :

A-t-on mentionné à la RIAM les travaux en 2025 sur le Rang Bas de la Rivière? 174 fosses prévues à l’été 2025

### **Règlement pour les bacs**

240L = 118.19\$/bac

360L = 117.73 \$/bac

Finalement, en 2026, il sera possible de mettre au chemin 2 bacs, si on rencontre des critères précis : ex. 4 enfants et plus ou bi-familiale ou bi-génération.

Les garderies en milieu familiale seront considérées comme des petit ICI et, si le devis est accepté, pourront mettre jusqu’à 6 bacs.